

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Le-Cned-n-est-pas-un-moyen-de-remplacement>



École & société

Le Cned n'est pas un moyen de remplacement !

- Éducation - Actu -

Publication date: lundi 4 juillet 2022

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le ministère a présenté un décret visant à transformer le Cned (Centre national d'enseignement à distance) en « académie numérique ». Alors que le projet initial présenté en Comité technique ministériel avait fait l'objet d'un rejet massif de l'ensemble des organisations syndicales, le ministère a revu sa copie en maintenant notamment le Conseil d'orientation. Par ailleurs, le Cned exercera bien toujours ses missions en coopération avec les universités et autres établissements de l'enseignement supérieur.

Y a-t-il un loup derrière cette transformation ?

Toutefois, la présentation du décret par Jean-Noël Tronc, le directeur général du Cned, a suscité de nombreuses réactions, notamment lorsqu'il a avancé l'idée que la transformation du Cned en académie numérique pourrait permettre « d'apporter une réponse quand les ressources ne sont pas disponibles en établissement ». Autrement dit, le Cned pourrait ainsi pallier le manque d'enseignants dans les établissements.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa a signifié de façon très claire sa forte opposition à cette idée. Nous avons pu en effet observer dans des établissements des initiatives visant à compenser le manque d'enseignants pour des enseignements obligatoires, voire pour les enseignements de spécialité. Mais pour le SE-Unsa, il s'agit bien d'un choix inacceptable. Il est inenvisageable que le manque d'enseignants - dû notamment aux suppressions de postes, à la baisse drastique des postes au concours et à la non-attractivité des métiers de l'enseignement - soit compensé par des cours numériques délivrés par le Cned. Le SE-Unsa sera particulièrement attentif et veillera à ce que le Cned ne soit pas utilisé comme moyen supplétif pour combler le manque criant d'enseignants.